



Ville Messagère de la Paix
ONU 1988
Capitale Centenaire
1897 – 1997

Ville de Coopération Internationale
(Les Accords de Lomé, 1989)

FICHE DE RENSEIGNEMENT DE MARIAGE –(National)
(loi N° 2012-014 du 06 juillet 2012)

**A remplir par les époux selon les naissances et à remettre à l'agent chargé de l'État Civil
Dans le délai de 45 jours franc avant la date fixée pour la célébration du mariage**

ÉPOUX

NOM ET PRÉNOMS : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession et domicile : _____

Religion et Nationalité : _____

Nom et prénoms du père : _____

Profession et domicile : _____

Nom et prénoms de la mère : _____

Profession et domicile : _____

S'agit-il de votre 1^{er} mariage? _____ **si non, joindre le certificat de divorce ou de décès de la précédente conjointe ou le certificat du premier mariage.**

Option : (Monogamie –Polygamie) : _____

Nom et prénoms du 1^{er} témoin majeur : _____

Profession et domicile : _____

ÉPOUSE

NOM ET PRÉNOMS : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession et domicile : _____

Religion et Nationalité : _____

Nom et prénoms du père : _____

Profession et domicile : _____

Nom et prénoms de la mère : _____

Profession et domicile : _____

S'agit-il de votre 1^{er} mariage ? _____ **Si non joindre le certificat de divorce ou de décès du précédent conjoint.**

Nom et prénoms du 2^{ème} témoin majeur : _____

Profession et domicile : _____

PIECES A FOURNIR

- 1- Un extrait d'acte de naissance ou tout acte en tenant lieu **légalisé moins de 6 mois** pour chacun des époux.
- 2- Un acte attestant le paiement de la dot ou une déclaration conjointe des parents de la future épouse renonçant à la dot (à faire légaliser)
- 3- Un certificat de résidence datant de 3 mois d'habitation continue à la date de la déclaration, délivré par le Commissariat Central de Police.
- 4- Photocopie légalisée des pièces d'identité des époux.
- 5- Photocopie légalisée des pièces d'identité des témoins.
- 6- **Contrat de mariage (oui ou non) ? Si oui, joindre le certificat.**
- 7- **Une quittance de 12.500 F (Jeudi de 9^H00 à 11^H30) & 20.000 F (Samedi de 15^H00 à 17^H00), conformément à l'arrêté municipal n° 012/ML/DAF du 26 décembre 2008.**
- 8- Pour les militaires, une autorisation de mariage délivrée par le Chef d'État Major Général des Forces Armées Togolaise.
- 9- Pour les mineurs de moins de 21 ans : une autorisation délivrée par le Procureur de la République.
- 10- Pour les mineures de moins de 17 ans : une autorisation des parents de la future épouse.
- 11- Pour une citoyenne française : un certificat de capacité à mariage, un certificat préuptial, un extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois, portant mention sont exigés.

NB :

- **TENUE CORRECTE EXIGEE**
- **LA PONCTUALITE EST DE RIGUEUR**

SIGNATURE, ADRESSE et tél. des DÉCLARANTS (Epoux, Epouse)

Date de dépôt du dossier : _____ – **Epoux :** _____

Date prévue pour le mariage : _____ – **Epouse :** _____